

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq juin, les membres de la Caisse des Loisirs des Enfants de Chaumuzy, convoqués le vingt-neuf mai deux mille vingt-trois, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président de la Caisse des Loisirs des Enfants.

Présents : Mesdames Adeline HÉNIN, Stéphanie VENET et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ.

Messieurs Sébastien DOLÉ, Romain LEVECQUE, Troy DELONGHE et Mickaël MIMIN.

Absences excusées : Madame Joanna OLIVIER (pouvoir donné à Mme RODRIGUES DA CRUZ) et Monsieur Christophe MACQUART

Absent : Mme Clémence HERBELET

Secrétaire de séance : Madame Adeline HÉNIN

Membres en exercice : 10 ; Présents : 7 ; Votants : 8 ; Quorum 6 : atteint

I. Clôture de la séance précédente : Réunion du 21/03/2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023.

II. Récapitulatif des activités entre deux conseils d'administration

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont organisé une randonnée du 1<sup>er</sup> mai.

La Caisse des Loisirs a organisé la Chasse aux Œufs pour Pâques.

La fête patronale prend fin ce jour.

III. Cinéma en plein air

CinéLigue, prestataire agréé du Grand Reims, propose une prestation tout compris pour 1 850 €. Le Conseil valide le devis à l'unanimité. **Délibération 2023/06-01**

L'animation est prévue pour le 8 juillet.

La Mairie devra faire une déclaration auprès de la SACEM. Elle devra également réserver le foyer rural pour avoir une solution en cas de pluie.

IV. Sortie à La Vilette

La sortie à la Cité des Enfants est prévue le 8 octobre 2023.

La Caisse des Loisirs des enfants a demandé des devis à la société Guilloux pour le transport.

Ils proposent :

- 2 cars de 58 et 63 places
- 1 car à étage de 80 places.

Le Conseil décide de valider le devis d'un car unique. Les réservations seront donc limitées à 80 personnes est seront prises dans l'ordre d'arrivée.

La Caisse des Loisirs prendra en charge les entrées enfants de 3 à 17 ans et le transport enfants et adultes.

Les adultes paieront le tarif normal (cité des enfants avec exposition) soit 16€.

**Délibération 2023/06-02** adoptée à l'unanimité

## V. Bons d'achat de Noël

Les bons d'achats seront achetés chez Leclerc Champfleury. Ils seront limités à l'espace culturel et aux jouets. Ils seront offerts aux enfants de 3 à 10 ans inclus. Pour les plus de 10 ans, la Caisse des Loisirs offrira des cartes Illicado du même montant, soit 25 €.

## VI. Questions diverses

- Organisation de Noël :
- Nettoyage de la commune reporté pour cause de délais et d'agenda chargé
- Prix de fin de cycle :
  - Passages en 6<sup>ème</sup> : 50€ par enfants en bons FNAC. 3 enfants
  - Passages en CE2 : dictionnaire à commander pour 6 enfants
- Animation atelier compostage et jardinage pour les enfants à prévoir pour 2024.

Mme VENET présente sa démission du Conseil d'administration. Les membres de la Caisse des Loisirs la remercie pour sa participation et son investissement et lui souhaite bonne continuation.

Plus de questions, la séance est levée à 22h00.

Sébastien DOLÉ  
Président de la Caisse Des Loisirs des Enfants

